

Des actions au bénéfice des élèves HDAA



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

« Un élève HDAA sur quatre quitte actuellement le secondaire sans diplôme ni qualification », s'inquiètent les auteurs.

Des changements de fond sont nécessaires pour assurer le droit à l'égalité des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) dans le réseau scolaire québécois.

Publié le 21 avril



PHILIPPE-ANDRÉ TESSIER

Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse



MARC-ANDRÉ DOWD

Protecteur du citoyen

C'est le constat unanime qui est ressorti d'un colloque qui a réuni plus de 400 personnes l'automne dernier, à l'invitation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, et dont la synthèse¹ est publiée ces jours-ci. Nous souhaitons faire écho à ce message, considérant l'urgence de la situation. En effet, les difficiles conditions de scolarisation des élèves HDAA, documentées depuis de nombreuses années, se sont encore dégradées.

Nous sommes arrivés au point où en l'absence d'actions structurantes, les droits des élèves HDAA risquent d'être davantage compromis.

Une conclusion d'une rare unanimité s'est dégagée du colloque qui a réuni une pluralité de perspectives – parents d'élèves, syndicats, directions d'école, personnel du réseau scolaire, chercheurs universitaires, organismes de défense des droits, organismes publics : malgré toute la bonne volonté des acteurs du réseau scolaire québécois, le droit de recevoir des services éducatifs sans discrimination n'est toujours pas garanti pour les élèves HDAA.

Pour une action concertée et soutenue

Les personnes participant au colloque ont toutes mis l'accent sur la nécessité que

une action concertée et soutenue. De plus, nous demandons que les nombreuses recommandations que nous avons émises depuis des années soient mises en œuvre de façon urgente par le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement.

La situation actuelle, notamment le manque de services, nuit aux élèves HDAA et à leurs parents, en premier lieu, mais aussi aux autres élèves, au personnel scolaire et à la société en général. Rappelons qu'un élève HDAA sur quatre quitte actuellement le secondaire sans diplôme ni qualification. C'est l'une des conséquences du manque d'adaptation des services, en plus des répercussions sur le plan humain pour ces élèves, comme le manque d'estime de soi et la démotivation.

Si nous souhaitons favoriser la participation sociale de toutes les personnes, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser de côté les 238 000 élèves HDAA qui fréquentent actuellement le réseau scolaire québécois.

Durant le colloque, les personnes participantes ont dégagé des priorités d'action qui ont fait l'objet d'une très large adhésion et qui sont nécessaires pour développer un nouveau cadre favorisant la réussite éducative des élèves HDAA. Parmi celles-ci, notons :

- La nécessité de mener une action concertée et soutenue entre les différents réseaux publics qui contribuent au développement des enfants en situation de handicap-éducation (public et privé), santé et services sociaux, petite enfance, loisir municipal, entre autres.
- L'importance de documenter les trajectoires scolaires des élèves HDAA avec des données fiables et d'utiliser celles-ci pour améliorer l'offre de services.
- La nécessité de recentrer l'approche de financement des services éducatifs sur les besoins des élèves plutôt que sur leur diagnostic.
- L'importance d'établir un seuil minimal de services en éducation pour répondre aux

· La nécessité de renforcer la formation initiale et de bonifier l'offre de formation continue pour le personnel scolaire quant aux compétences relatives à acquérir pour favoriser l'adaptation des services.

Nous souhaitons profiter de la mobilisation et du consensus fort des nombreuses voix émanant du milieu de l'éducation, de la recherche, des organismes publics, tout autant que des parents, pour demander au ministère de l'Éducation de mettre en œuvre ces actions au bénéfice des élèves et plus largement, de l'ensemble de la société. La Politique de l'adaptation scolaire célébrera 25 ans d'application cette année. C'est le moment d'écouter les constats faits par tous ces acteurs et de mettre en œuvre les recommandations et les pistes de solution proposées pour redresser la situation et assurer le respect des droits de tous les élèves.

1. Lisez « Le respect des droits des élèves HDAA : un état des lieux »

Qu'en pensez-vous ? Participez au dialogue

© La Presse Inc. Tous droits réservés.